



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement superieur

Question écrite n° 50359

Texte de la question

Mme Marie Jacq attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, sur le probleme pose aux classes de BTS et classes post-bac integrees aux lycees au regard de la pratique sportive. Ces eleves sont en conge le mercredi apres-midi ; ils ne peuvent participer de ce fait aux competitions et entrainements FNSU qui ont lieu le jeudi. En consequence elle lui demande de bien vouloir intervenir pour qu'ils puissent etre integres a l'UNSS dont les activites ont lieu le mercredi.

Texte de la réponse

Reponse. - Une grande partie des eleves de BTS et post-baccalaureat sont licenciés a la FNSU, d'autres l'étant a l'UNSS. Néanmoins les licenciés d'un organisme peuvent participer aux rencontres organisées par l'autre association grâce a une convention UNSS/FNSU, ceci implique que soient délivrées des licences gratuites aux adhérents des deux autres associations concernées. Grâce a cet arrangement, les problèmes de disponibilité des étudiants licenciés se trouvent ainsi résolus.

Données clés

Auteur : [Mme Jacq Marie](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50359

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4747